Cap Francexport

Groupama Assurance-crédit & Caution

Complétez vos garanties à l'export sur vos acheteurs limités ou refusés



Groupama vous accompagne et vous propose de bénéficier d'une couverture supplémentaire sur vos acheteurs à l'export, sur lesquels vous avez eu une option limitée ou refusée avec les garanties Couverture Complémentaire Export (CCE) et Couverture Intégrale Export (CIE).

En bref -

Les assurés de Groupama Assurance-crédit & Caution ayant leur siège social en France métropolitaine, ou dans un département d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), ainsi que la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miguelon, Saint-Barthélémy et Saint-Martin.

- Les assurés dont les ventes de marchandises ou prestations concernées comportent au moins 20 % de part française.
- avec un délai de paiement n'excédant pas 540 jours pour les produits agricoles, et 720 jours pour les autres produits.

• QUELS SONT LES ACHETEURS CONCERNÉS ?

L'acheteur doit faire l'objet d'une limitation, d'une réduction, d'un refus ou d'une résiliation.

Il doit répondre aux critères suivants :

- avoir la personnalité juridique et son siège dans la liste des pays prévue dans l'avenant;
- ne pas faire l'objet d'une procédure collective ou équivalent en droit local;
- avoir au minimum deux ans d'existence pour les acheteurs en refus ou résiliés.

• QUELS RISQUES COUVRENT LES GARANTIES CCE / CIE ?

Les garanties CCE et CIE couvrent le non-paiement d'une créance sur un acheteur. Elles prennent effet au jour où elles sont accordées, et s'appliquent aux livraisons effectuées et facturées à compter de cette date.

Voir la liste des pays au verso.

COMMENT FONCTIONNENT LES GARANTIES CCE / CIE ?

La garantie est délivrée pour une durée de trois mois, sans tacite reconduction.

Garantie Couverture Complémentaire Export (CCE)

Garantie délivrée en complément de la garantie primaire Groupama Assurance-crédit & Caution en cas de limitation ou de réduction de la garantie primaire.

Le montant de la garantie CCE ne peut excéder **le double** de celui de la garantie primaire.

Garantie Couverture Intégrale Export (CIE)

Garantie délivrée par Groupama Assurance-crédit & Caution en cas de refus ou de résiliation de la garantie primaire.

Le montant de la garantie CIE peut atteindre jusqu'à 500 000€ selon le rating de l'acheteur.

• QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INDEMNISATION DES GARANTIES CCE / CIE ?

Capacité de décaissement annuelle

- 5 millions d'euros pour les CCE.
- 5 millions d'euros pour les CIE.

Ouotité

- Garantie CCE: quotité identique à la garantie primaire, avec un maximum de 90 % HT.
- Garantie CIE : quotité de 80 % HT.

• QUEL EST LE COÛT DES GARANTIES CCE / CIE?

Des taux de prime s'appliquent en fonction du pays de l'acheteur (zones de A à D - voir liste au verso) et du délai de paiement. Ils s'appliquent au montant de la garantie accordée par trimestre.

Taux de base mensuel

Garantie CCE: de 0,104 % à 0,200 % en fonction du pays Garantie CIE: de 0,267 % à 0,421 % en fonction du pays (voir en détail au verso)

Durée de crédit (en jours) de			
91 à 180	181 à 360	361 à 540	541 à 720
1,2 fois	Deux fois	Trois fois	Quatre fois
le taux de base	le taux de base	le taux de base	le taux de base

La facturation est établie par Groupama Assurance-crédit & Caution. Les primes sont payées par prélèvement trimestriel.

• COMMENT BÉNÉFICIER DES GARANTIES CCE / CIE ?

Pour souscrire ces garanties :

- Connectez-vous sur le Portail contrat sur groupama-ac.net.
- Allez dans la rubrique « Complément d'assurance ».
- Choisissez « Transactions à l'exportation » et suivez les indications pour souscrire l'avenant.
- Vous recevrez par mail la confirmation de la signature de l'avenant ainsi que la copie de cet avenant.
- Vous serez avisé de l'activation des garanties.
- Vous pourrez alors demander en ligne les garanties CCE / CIE.

Déterminer la Zone Pays de votre acheteur

ZONE A

Chili, Corée du Sud, Israël, Liechtenstein, Monaco, Singapour.

D ZONE B

Abu Dhabi, Afrique du Sud, Ajman, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Botswana, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Dubaï, Émirats Arabes Unis, Fujaïrah, Guatemala, Hong-Kong, Île Maurice, Inde, Indonésie, Koweït, Macao, Malaisie, Maroc, Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, Ras al-Khaimah, Sharjah, Umm al-Qaiwain, République Dominicaine, Serbie, Taïwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vietnam.

ZONE C

Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Aruba, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Fidji, Géorgie, Guyana, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Lesotho, Macédoine, Namibie, Népal, Nigeria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Timor oriental, Togo, Turquie.

O ZONE D

Anguilla, Barbade, Belize, Bermudes, Biélorussie (sous conditions), Bolivie, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Centrafricaine (Rép.), Comores, Congo (Rép. Dém.), Cook (Îles), Cuba, Dominique, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Géorgie du Sud-Sandwich, Grenade, Guam, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Heard (Îles), Irak, Iran, Kirghizistan, Kiribati, Laos, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malouines (Îles), Mariannes du Nord (Îles), Marshall (Îles), Mauritanie, McDonald (Îles), Micronésie (Îles), Moldavie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Nauru, Niger, Niueu, Norfolk (Îles), Palaos, Salvador, Saint Barthélémy, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Salomon (Îles), Samoa, Sao Tomé et Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Territoires palestiniens, Tokélau, Tonga, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, vierges américaines (Îles), vierges britanniques (Îles), Russie (sous conditions), Zambie.

Taux de base Mensuel

Garantie Couverture Complémentaire Export (CCE) En % du montant garanti

Catégorie de pays	Taux mensuel
Zone A	0,104 %
Zone B	0,122 %
Zone C	0,147 %
Zone D	0,200 %

Garantie Couverture Intégrale Export (CIE) En % du montant garanti

Catégorie de pays	Taux mensuel
Zone A	0,267 %
Zone B	0,295 %
Zone C	0,367 %
Zone D	0,421 %

Groupama Assurance-crédit & Caution
Bureaux : 3 place Marcel Paul, 92000 Nanterre
Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR
Société au capital de 20 millions d'euros (entièrement versé)
RCS Paris B 380 810 283 - Crédits photo : ®phovoir-104-008
Document non contractuel

EN SAVOIR PLUS

Contactez nos équipes afin de bénéficier de solutions adaptées à l'activité de votre entreprise.

Rendez-vous sur: www.groupama-ac.fr

